

par le moyen des intérêts ; n'est-il pas évident, dis-je, clair pour tout le monde, que sans cet unique et ingénieux moyen que procure l'association, nous ne pourrions jamais arriver à réaliser une somme de \$500 à si peu de frais, et sans plus de préoccupation, sans autre soin que celui d'apporter régulièrement, une fois le mois, notre quatre-part, notre contingent pour créer et nourrir un pareil système d'économie ; non certainement, je le répète, sans cela, nous ne parviendrions jamais à nous procurer de tels avantages. J'ai cru bon, Messieurs, de m'arrêter un instant à vous faire ces quelques réflexions, afin de raviver et d'entretenir votre première ardeur, et de vous fournir un nouveau motif de vous intéresser à tout ce qui regarde notre belle société, en vous mettant sous les yeux une fois de plus quelques-uns des nombreux bénéfices qu'elle nous offre.

But moral

Mais ici, Messieurs, une réflexion se présente à mon esprit, et ce n'est pas pour la première fois. Jusqu'aujourd'hui, on s'est contenté de nous faire connaître le but immédiat de toute société de secours mutuel ; on s'est attaché surtout à nous instruire des intérêts purement matériels qui doivent nous porter à faire partie de ces associations, sans jamais s'arrêter pour la peine à nous initier à l'idée du but éloigné, le but moral. Toutefois, nous pouvons nous demander pourquoi l'on se hâte tant d'implanter de semblables associations dans nos campagnes et surtout dans les villes, plus exposées que toutes autres aux misères et aux conflits qu'amène parfois le contact journalier des diverses classes de la société ? Je le répète, on a pris soin d'abord de nous montrer la fin immédiate de notre Société, le but prochain qui est le secours mutuel, et cela, il est facile de deviner pourquoi ; c'est parce qu'il est plus à notre portée, et, sans contredit, le premier à atteindre dans l'ordre naturel des choses.

Cependant, au risque de déplaire à quelques-uns, je vous dirai, en toute franchise, que tous ceux qui n'estiment la bonté et les avantages d'une société que pour les chances de gain qu'elle procure à ses membres, n'ont pas besoin de rechercher dans nos rangs leur place au soleil. Au fait, nous avons parfaitement raison de dire à ceux qui ne convoitent, dans une association de secours mutuel, que les chances plus ou moins grandes de s'enrichir aux dépens des autres, qu'ils ne comprendront jamais, dans leur égoïsme et dans leur cerveau étroit, permettez-

moi cette expression, ce que c'est qu'une association de secours mutuels. Cette réflexion se rapporte donc au but moral, et m'amène à vous en parler brièvement.

En effet, il importe, au préalable, de bien remarquer qu'il ne s'est point agi, dans la fondation de l'Union St-Joseph, de créer, comme cela se pratique dans une compagnie d'assurances sur la vie ou contre les incendies, un moyen, avant tout profitable à ses actionnaires, de subvenir aux désastreux accidents qui occasionnent les pertes de vie ou ruinent les particuliers. Non, Messieurs, l'idée mère de cette œuvre dans sa fondation, et celle qui est aujourd'hui surtout l'idée dominante, c'est la charité, et la charité animée et réchauffée par l'esprit de foi de ses fondateurs, et de tous ses membres en général. Voilà le premier moteur de notre Société, et je ne crains pas d'ajouter : c'est le seul qui puisse lui assurer une longue existence et une prospérité véritable.

Sachez en outre que ceux qui ont le soin de nous guider, ne le font point d'une façon arbitraire ; ils ne nous mènent pas, non plus, dans des voies tout-à-fait nouvelles. Au contraire, nourris par des études sérieuses et approfondies de ces matières, étudés qu'ils poursuivent chaque jour avec une nouvelle ardeur, ils sont déjà forts de cette expérience que les siècles ont apportée, et de celle des hommes éminents qui dirigent, avec une si grande sagesse, les sociétés ouvrières de la France. Les principes qu'ils affichent et mettent en avant sont puisés aux sources les plus pures, dans les auteurs classiques de ces matières. Et en France, si nous omettons le côté matériel, le but de l'établissement des Cercles catholiques d'ouvriers a été et est encore de régénérer la société et la France : par là-même, c'est donc une œuvre sociale ; c'est de plus un effort entrepris, au nom des droits de Jésus-Christ, contre les doctrines modernes, en vue de restaurer la société chrétienne sur les ruines de la société révolutionnaire ; c'est donc aussi une œuvre patriotique avant tout. Or, une œuvre comme celle-là est essentiellement catholique, et par conséquent la charité y joue le plus grand rôle. Heureusement pour nous, Messieurs, notre pays n'a pas encore subi les grandes crises sociales de notre Mère-Patrie, et nous n'avons pas à nous relever de pareilles ruines morales ; mais ce qu'il importe souverainement, c'est de prévenir un si grand mal, en ne permettant pas aux idées malsaines de germer et de prendre de trop fortes racines sur notre sol. Voilà sur quel côté la question se